AR Prefecture
082-218200947-20220921-D2022_83-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

Délibération du Conseil Municipal

D.2022-83

ACTE : 7.5.1

Commune de L A U Z E R T E

L'an deux mille vingt-deux et le 21 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME GAUCHET A MME. BASSO-GUICHARD,
M. BAÏADA A M. BERTHAUX
Excusés / Absents : MMES BOUCIER, ET NEGRE, M. BADOC,
Secrétaire : M. FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 16/09/2022
Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION DE LA HALLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations 2022-01 et 2022-38 qui portait sur les demandes de subventions pour la restauration de la Halle.
Il précise que la commune est toujours en attente des réponses du Département et de la Région et que la subvention octroyée par l'État est inférieure au montant demandé.
Suite à la délibération N°2022-83 autorisant M. le Maire à demander une subvention européenne Leader, il convient de revoir le plan de financement.

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement de l'opération :

Montant Total du Projet :	379 680,00 € HT	
Autofinancement 20,10% :	76 440.00 € HT	
Département 20 % :	75 936.00 € HT	
Région 8.8 % :	33 400.00 € HT	
État 30 % :	113 904.00 € HT	Accordé
Leader 21,1 %	80 000.00 € HT	

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** : Accepte le nouveau plan de financement pour la restauration de la Halle
- **CHARGE :** le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE LAUZERTE (Tarn-et-Garonne)

François LE MOING

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)